



Controle routier alcoolemie

Par **roxanne59**, le **30/09/2014** à **11:13**

Bonjour,

Je me suis fait contrôler samedi positif à l'alcool. Direction gendarmerie pour un contrôle éthylomètre. Résultat : 0,53 mg/l d'air.

Ma question est : y a-t'il un moyen de contester car, entre la 1ère mesure et la deuxième, je suis sorti pour appeler une personne pour mon véhicule et j'ai dû prendre plusieurs fois de la ventoline (asthme très sévère) et comme d'habitude, 1 bonbon menthe. Est-il possible que cela ait faussé la seconde mesure ?

Deuxième point : le samedi ils font les papiers pour la perte de 6 points, avis de retention, puis me convoque le lendemain pour audition. Le lendemain elle commence et s'aperçoit que rien n'a été enregistré sur l'ordi. et me dit qu'il y a eu un bug et le reprend. Y a-t'il eu une erreur ?

Merci de vos réponses.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **01/10/2014** à **08:13**

Bonjour,

Vous exposez votre problème sur différents forums de droit routier. J'y ai répondu sur l'un

d'eux. Merci de vous reporter à ma réponse.

Par **roxanne59**, le **01/10/2014** à **09:12**

bonjour Tisuisse ,oui et merci pour ta reponse ,mais c'etait pour avoir tout avis possible.
j'ai une autre question , le lendemain de du controle je me suis presenter et ils ne m'ont pas
fais souffler , alors que sur l"audition il est marquer que mon taux et de 0 a l'étylometre ,alors
comment ont'ils pu le voir ?
merci
cordialement